

APPEL A COMMUNICATIONS

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTE PUBLIQUE
10^{ème} édition
16 et 17 septembre 2020 à Nancy

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTE DANS LES
TERRITOIRES, ENJEUX ET PRATIQUES
Prévention, soins, cadres de vie



CONTACTS :

Viviane BAYAD – responsable Promotion de la santé, Direction de projets relative aux grandes mutations, CNFPT viviane.bayad@cnfpt.fr–03 83 19 22 34
RT.SANTE@cnfpt.fr

Les 10èmes Rencontres territoriales de la santé publique permettront, dans la pluridisciplinarité et l'intersectorialité, d'échanger et de débattre autour des stratégies territoriales et transversales visant l'amélioration de la santé des populations.

L'organisation de la santé, l'environnement et les cadres de vie, les attentes de la population, les modes de communication sont en mutation. Les politiques de prévention en santé, d'offre de soins, d'organisation de la santé, ou toutes autres politiques locales ayant un impact sur la santé et les pratiques pour la santé doivent en tenir compte. Deux composantes primordiales de la santé territoriale seront travaillées durant ces rencontres :

- L'organisation locale pour favoriser une offre de santé de proximité et de soins accessibles à tous,
- Le champ de la santé environnement.

La question « Comment agir ensemble pour la santé des populations sur des territoires qui évoluent et dans cette période de grandes transitions ? » guidera ces deux journées.

Appel à communications ► Recherche d'expériences, de pratiques ou de réflexions qui seront présentées en 10 minutes en atelier et suivies d'un échange avec les participants.

Ces interventions en atelier permettront d'illustrer les axes de réflexion définis pages 6 et 7, à travers les pratiques et réflexions des intervenants, et de problématiques telles que:

- Cadres de vie et santé
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques sanitaires
- Biodiversité et santé
- Environnements favorables à la santé
- Dimensions sanitaires des projets de rénovation des quartiers, d'aménagement du territoire, des transports, de rénovation des quartiers, etc.
- Impacts santé des schémas, programmes et projets non sanitaires (PLU, SCOT, PCAET, PRE, etc.)
- Lutte contre l'habitat insalubre
- Mobilisation des acteurs et des citoyens autour des préoccupations en santé environnement
- Initiative citoyenne et santé
- Mobilisations et stratégies territoriales contre les perturbateurs endocriniens
- Qualité de l'air extérieur, intérieur, environnement sonore, lumineux et santé
- Transition écologique.
- Organisation locale de l'offre de soins : Lutte contre la désertification médicale, maillage hospitalier, maisons et pôles de santé, place et rôle des collectivités dans les CPTS, animation territoriale en santé (CLS, CLSM, ASV)
- Démographie des professionnels de santé
- Accès à la santé et aux soins en milieu rural
- Communication en santé
- Prévention santé, dont PMI, parentalité, prévention en milieu scolaire, santé des jeunes, etc....
- Transition numérique et santé

- Recherche interventionnelle en santé environnement, médiation scientifique.
- Interculturalité et santé
- Réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé
- Promotion de la santé mentale, conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Santé communautaire, démocratie en santé

Les 16 et 17 septembre 2020, le CNFPT organise ses 10èmes Rencontres territoriales de la santé publique.

Ces rencontres s'inscrivent dans une approche de promotion de la santé. Selon ce concept dynamique, la santé des populations sur les territoires se gagne à travers l'organisation de santé de proximité, un environnement favorable et des conditions de vie favorables, le développement des aptitudes individuelles pour une liberté de choisir son comportement en toute connaissance et conscience, et le renforcement des démarches participatives.

Parce qu'elles constituent un temps fort d'échanges et de réflexions sur les pratiques, ces rencontres participent à la professionnalisation des agents territoriaux, mission principale du CNFPT. Son organisation reflète la volonté forte du CNFPT d'accompagner les collectivités territoriales dans leur activité concourant à la santé de la population et à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

74 000 professionnels territoriaux de la santé exercent des fonctions diversifiées dans des services à la fois variés et très spécifiques.

A ces professionnels de santé, il faut ajouter l'ensemble des professionnels qui contribuent à améliorer les déterminants de santé (personnels territoriaux des secteurs espaces verts, aménagement, habitat, social, sport, entretien des locaux, bâtiments, petite enfance, éducation, politique de la ville, développement durable, urbanisme, restauration collective, etc.).

Les rencontres territoriales de la santé publique constituent désormais un temps de valorisation des activités de santé conduites par les collectivités territoriales. Les colloques précédents ont montré l'intérêt de ce temps d'information et d'échanges entre professionnels territoriaux, professionnels et élus, collectivités territoriales et partenaires, professionnels et usagers.

L'élaboration de ces rencontres s'appuie sur un comité de pilotage composé de représentants institutionnels, de réseaux de collectivités, d'associations professionnelles, d'associations d'élus et de personnes qualifiées.

Ces rencontres ont pour objectif d'accompagner les acteurs locaux :

- ✓ en ouvrant un temps de débat entre tous les acteurs concernés par les politiques locales favorables à la santé,
- ✓ en favorisant les échanges d'expériences novatrices et l'analyse des pratiques,
- ✓ en favorisant les rencontres entre professionnels de santé de la fonction publique territoriale mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la santé sur les territoires,
- ✓ en valorisant les actions menées par les collectivités,
- ✓ en réfléchissant et en anticipant les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles territoriales.

Ce rendez-vous s'adresse à l'ensemble des acteurs dont l'activité participe à l'organisation et à l'amélioration de la santé à un niveau territorial :

- ✓ professionnels intervenant dans le champ de la santé, de l'environnement, du social, de l'urbanisme, de l'habitat, du développement durable, de l'action éducative, de la restauration collective, de l'énergie et du climat, ...
- ✓ responsables de service,
- ✓ coordinateurs, chargés de mission santé, animateurs de la politique de la ville,
- ✓ élus,



- ✓ associations d'usagers, de quartier, conseils citoyens, ...
- ✓ associations et organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé,
- ✓ agents de l'Etat, de l'hospitalier, libéraux.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

Le CNFPT, établissement public, paritaire et déconcentré, acteur principal de la formation professionnelle des 1,8 million agents des collectivités, priorise dans sa feuille de route la contribution à donner du sens à l'action publique notamment en « consolidant l'engagement en faveur de certaines responsabilités sociétales et mutations de l'action publique locale ».

Dans ce cadre, la direction dénommée « direction de projets relative aux grandes mutations » a pour ambition de faire évoluer sept principes sociétaux, dont la Promotion de la santé. Il s'agit, en utilisant le levier de la formation, de favoriser la prise en compte des enjeux de santé dans toutes les politiques publiques locales et d'impulser la transversalité.

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTE DANS LES TERRITOIRES : ENJEUX ET PRATIQUES

Prévention, soins, cadres de vie

L'édition 2020 déclinera cette thématique à travers conférences, tables rondes et ateliers.

Les axes d'analyse cités ci-après doivent permettre de construire la réflexion durant les rencontres et donc sous-tendront les sessions thématiques.

AXES D'ANALYSE

- ✓ L'état de santé de la population en France peut être qualifié de globalement bon, avec une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées d'Europe. Cependant ce résultat est à nuancer car les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé sont très marquées en France et ne cessent d'augmenter.
- ✓ Le secteur sanitaire ne peut à lui seul assurer le cadre le plus propice à la santé. En effet, l'état de santé d'une personne résulte des interactions complexes entre ses paramètres individuels (âge, sexe, facteurs héréditaires, hygiène de vie), du système de soins, et ses conditions de vie socio-économiques, culturelles et environnementales (qualité de l'air, salubrité de l'habitat, conditions de travail, liens sociaux, alimentation, conditions d'hygiène, moyens de transports, accès à l'éducation et à la culture, connaissance des droits et accès aux droits fondamentaux, respect de la dignité, etc.).

Favoriser et protéger la santé de tous nécessite donc une approche globale qui vise à favoriser un environnement sain et l'accès de tous à une offre de soins de proximité.

Réfléchir de manière transversale et en associant citoyens, professionnels et élus à la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques locales pour une amélioration de la qualité de vie est une condition sine qua non.

- ✓ Face aux nouveaux risques environnementaux, climatiques, psychosociaux, ou encore de déficit en offre de soins de proximité, les territoires deviennent plus résilients. Dans une situation de transitions et de nouveaux risques, les missions en santé des collectivités évoluent. Les collectivités font preuve d'initiatives et renouvellent leurs pratiques. Elles développent des démarches interinstitutionnelles et interprofessionnelles en faveur d'une offre de santé de proximité et de politiques publiques intersectorielles visant un cadre de vie sain.
- ✓ Les collectivités territoriales gèrent ou interviennent dans un large champ de compétences non sanitaires (habitat, éducation, environnement, transports et mobilités, aménagement du territoire, petite enfance, restauration collective, démocratie locale, ...). A ce titre, elles disposent d'importants leviers pour agir sur les paramètres qui conditionnent la qualité de vie. Elles sont, de fait, de véritables actrices de la santé qui à travers l'ensemble de leurs politiques territorialisées contribuent à créer des environnements favorables à la santé globale des habitants et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ✓ Les collectivités disposent de nombreux outils de planification et d'aide à la décision, de dispositifs et de démarches [AIRQ+, outil d'évaluation quantitative des impacts de la pollution de l'air sur la santé, Evaluation d'impacts sur la santé (EIS),

Plan de déplacements urbains (PDU), Plan climat air énergie territorial (PCAET), contrat local de santé environnement (CLSE), conseil local en santé mentale (CLSM), Urbanisme favorable à la santé (UFS), Alimentation favorable à la santé, etc.].

Ces outils encore trop méconnus restent trop souvent utilisés de manière cloisonnée par les services.

- ✓ La santé environnement est devenue une préoccupation forte des citoyens et des élus. Les citoyens s'informent et s'investissent sur les impacts sanitaires des risques environnementaux. Ils veulent vivre mieux et en bonne santé, ils bousculent les actions traditionnelles. La participation citoyenne dans les politiques publiques prend un nouveau visage, devient pression citoyenne. Les élus locaux sont interpellés sur des problématiques qui ne correspondent pas à leurs compétences. Les actions mises en œuvre par les professionnels territoriaux sont impactées par cette nouvelle posture sociale. Cette revendication citoyenne prend des formes innovantes ; elle constitue une transition de plus à laquelle doivent faire face les collectivités. La population est en attente d'information et de prise en compte de ses interrogations, inquiétudes et besoins.
- ✓ La prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux de vie font partie des pistes prioritaires de la Stratégie nationale de santé pour 2017 – 2022. Le Haut conseil de santé publique préconise une approche par déterminants de santé plutôt qu'une approche par pathologie.

PRE-PROGRAMME

Mercredi 16 septembre 2020:

A partir de 9h15	Accueil
10h00-10h15	Discours d'ouverture
10h30-11h45	Session plénière Conférence ou Table ronde introductive Débat
11h45 – 12h15	Présentation des posters
12h15 -14h00	Pause déjeuner sur place
14h00 -16h00	5 ateliers différents
16h00 - 16h30	Pause
16h30 -18h30	5 ateliers différents
18h30 – 19h30	Réunions des associations

jeudi 17 septembre 2020 :

9h00 -11h00	5 ateliers différents
11h00-11h30	Pause
11h30-12h30	Conférence ou table ronde
12h30-14h00	Pause déjeuner sur place

14h00 -16h00	5 ateliers différents
16h00-16h30	Conférence de clôture

Les ateliers sont d'une durée de 2 heures ; ils sont composés de 3 ou 4 communications et d'une heure de débat.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION

- Les communications doivent s'inscrire dans les axes d'analyse de la problématique des rencontres (pages 4 et 5).
- Les propositions doivent être concises et comporter une brève introduction situant le projet dans son contexte, une présentation de la méthode, des objectifs, des principaux résultats et la discussion.
- Au-delà des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration, les communications doivent introduire une analyse permettant d'en tirer des préconisations ou réflexions.
- Les communications retenues feront l'objet d'un exposé oral d'une dizaine de minutes, suivi d'un temps d'échanges.
- Les communicants sont invités à préciser les points à débattre lors de l'atelier.
- Toutes les propositions seront examinées par le comité de pilotage qui jugera la pertinence, la qualité de l'analyse présentée et la clarté du texte.

Les préconisations du comité de pilotage sont les suivantes :

- Pertinence par rapport à la thématique du colloque et ses axes d'analyse déclinés dans l'appel à communication.
- Présence d'éléments de présentation de contexte, de méthodes, d'objectifs, et en particulier d'analyse et de perspectives.
- Présence d'éléments d'évaluation.
- Présence d'éléments critiques sur la transversalité, le partenariat, le travail d'équipe, la complémentarité, la coopération entre services et le financement.
- Lien avec les collectivités territoriales.
- Présence d'éléments d'articulation élus – professionnels – usagers.
- Projet bien étayé y compris non concluant mais dont le partage serait profitable.
- Pratiques innovantes, originales ou revisitées.
- Présentation d'éléments budgétaires.
- Présentation par déterminant de santé plutôt que par pathologie.

■ Calendrier et modalités :

Les propositions de communication seront rédigées selon le formulaire joint.

Les propositions de communications devront être adressées

⇒ **avant le 28 février 2020**

⇒ **auprès de la direction de projets relative aux grandes mutations / Promotion de la santé, CNFPT**

⇒ **par mail uniquement à: RT.SANTE@cnfpt.fr**

Seules les propositions soumises par mail seront acceptées.

Les auteurs seront informés de l'acceptation, de la demande de précision ou du refus en avril 2020.

Le formulaire joint peut être complété par tout document visant à mieux cerner et détailler la proposition de communication.

Le CNFPT prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement d'un seul orateur par communication acceptée.



Proposition de communication

A retourner par mail à RT.SANTE@cnfpt.fr **avant le 28 février 2020**

Les rencontres territoriales de la santé
16 et 17 septembre 2020 au Palais des congrès Prouvé de Nancy

**AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTE DANS LES
TERRITOIRES : ENJEUX ET PRATIQUES**

Nom et prénom de l'auteur :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autres auteurs :

Titre de la communication :

4 mots clefs :

Résumé en 400 mots maximum, en respectant la présentation suivante : contexte – objectifs – méthode - moyens – résultats – discussion et analyse :

Éléments de réussite pouvant être capitalisables dans d'autres structures :

Point(s) de discussion à débattre lors de l'atelier :

Références de publications, recherches, expériences pilotées en lien avec l'intervention proposée :

